

Arrondissement : Nancy

Type de réunion : Réunion d'arrondissement

Thème 06 : Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Mots clés : socle commun - connaissance des métiers - éducation à l'orientation – projet professionnel

Même si le système éducatif est réactif pour mettre en place des dispositifs d'aide destinés à pallier les difficultés des élèves, ils n'obtiennent les résultats escomptés puisque des jeunes (6 à 7 %) sortent du système éducatif sans qualification ou avec un diplôme qui ne leur permet pas de trouver un métier en rapport avec les études suivies.

Faut-il donner un socle commun de connaissances aux élèves ?

Si le nombre de jeunes n'obtenant aucun diplôme a en fait considérablement diminué depuis quelques années, ce qui pose problème c'est l'inadéquation du diplôme à la vie réelle.

Le décrochage scolaire est traité par le recteur dans le cadre de dispositifs sur mesure (BEP en 1 an, ...). Mais la responsabilité des familles reste engagée car on ne peut pas obliger un jeune à suivre une formation. Par ailleurs, la rupture avec l'école peut parfois s'avérer nécessaire pour qu'il retrouve une appétence avec le besoin d'apprendre.

La diminution des effectifs dans les classes ne permettrait-elle pas de mieux s'occuper des jeunes en difficulté ?

Le décrochage peut être lié à l'absence d'insertion professionnelle, pour certaines filières, une fois le diplôme obtenu (filière STT citée en exemple).

Certains jeunes sortent du système avec des diplômes inadaptés à une insertion professionnelle et le décalage est important entre le métier qu'ils souhaitaient exercer et celui qu'ils exercent réellement : source de frustration et de démotivation.

Les jeunes n'ont pas de représentation mentale précise des métiers et notamment de celui de leurs parents.

Le corps enseignant a conscience de la hiérarchisation des filières mais les enseignants ont des difficultés pour faire comprendre aux parents qu'arrêter des études avant le baccalauréat permet aussi de trouver un emploi et de s'insérer avec bonheur dans la vie active.

Il est nécessaire de développer l'éducation à l'orientation pour que l'élève se bâtisse un projet afin de mieux s'insérer dans la vie professionnelle et afin de s'adapter au changement d'emploi.

Dans certains métiers – notamment B.T.P. ou métiers de bouche ... - on ne trouve plus d'apprentis et donc il n'y a plus de transmission de savoirs. Des professionnels seraient cependant volontaires pour présenter ces métiers dans les établissements scolaires.

Le fait que la reconnaissance de la voie professionnelle puisse ne passer que par une revalorisation des salaires est en réalité une idée reçue.

En fait, il existe un véritable déficit d'information à ce niveau : pour certains métiers, les salaires sont bien supérieurs à l'image qu'en ont la plupart des enfants et des parents même si, il est vrai, ces salaires sont liés au marché et à la concurrence.

Le monde enseignant et les parents – plus généralement la société - ont du mal à apprécier l'évolution rapide des diversités professionnelles , ce qui entraîne la survalorisation de certaines filières par déficit de valorisation de talents différents.

Ce problème pourrait peut-être être traité en montrant tout le plaisir que l'on peut trouver dans l'exercice de certains métiers.

2 Propositions

La revalorisation de la voie professionnelle passe par une meilleure connaissance des métiers en renforçant le partenariat entre l'école et les entreprises :

- faire intervenir des professionnels dans les écoles pour expliquer leur métier aux élèves afin d'informer les jeunes, à l'école, sur les conditions matérielles d'exercice des différents métiers.
- proposer aux enfants des stages en entreprise qui soient partie intégrante du programme et pris en compte à ce titre. Ces stages devraient permettre aux jeunes d'être placés en situation de vie active pour les préparer à leur avenir.

Thème 7 : Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

Mots clés : socle commun – stage en entreprise – partenariat école, entreprise - savoir

Les enseignements doivent-ils s'adapter aux compétences spécifiques des emplois ou bien doit-on renforcer les capacités d'adaptabilité des élèves et laisser à l'entreprise le soin d'apporter une formation complémentaire plus spécifique ?

Ceci pose le problème du décalage qui peut exister entre la formation initiale et les compétences attendues dans l'entreprise mais cette dernière ne peut pallier les carences dans les savoirs de base (lecture, écriture, calcul, expression orale).

La frontière entre l'acquisition de ces savoirs fondamentaux – qui est du ressort de l'école – et des savoirs spécifiques – que peut apporter l'entreprise - n'est pas toujours très nette et dépend de la filière de formation et du métier préparé.

Il faudrait que les entreprises ouvrent leurs portes aux enseignants et que des entrepreneurs participent à la formation dans les établissements.

Par exemple, dans certains IUT l'enseignement professionnel est assuré par des entrepreneurs. Pourquoi ne pas également les faire intervenir dans les IUFM pour sensibiliser les futurs enseignants au monde de l'entreprise ?

On vit dans un monde qui se cloisonne de plus en plus. On se connaît de moins en moins – entre entreprises, entre secteur public et entreprises : il y a un réel problème de communication et pourtant on a besoin de mieux se connaître les uns et les autres.

On pourrait imaginer des passerelles pour permettre à du personnel d'entreprise de passer dans l'enseignement pendant quelques années, mais se pose le problème du statut juridique dans le système français actuel d'une telle opération et surtout l'incertitude pour ce personnel de retrouver son entreprise à l'issue du détachement.

Il faut revoir les programmes du collège pour se recentrer sur les fondamentaux – lire, écrire et compter. Les contenus des disciplines devraient être limités à ce qui est accessible par tous les élèves. Cela dégagerait du temps pour permettre des stages en entreprise.

1^{ère} Proposition :

L'éducation nationale et les entreprises privées ne fonctionnent pas au même rythme et sur les mêmes bases. Il semble donc nécessaire en créant des lieux d'échanges au niveau local de prendre le temps de se rencontrer, de s'écouter, pour mieux prendre en compte les contraintes des uns et des autres en liaison avec les organisations professionnelles concernées.

2^{ème} Proposition :

Dans son cursus de formation, un enseignant devrait obligatoirement passer un temps significatif en entreprise publique ou privée (par exemple 3 à 6 mois) qui soit pris en compte dans l'évaluation de sa formation.

3^{ème} Proposition :

Les programmes du collège sont trop ambitieux. Il est nécessaire de :

- définir un socle commun de connaissances.
- Inclure dans le temps scolaire utiliser le temps consacré à la connaissance des métiers apportée par des professionnels et/ou sous forme de stage en entreprise.

Thème 4. Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte et impliquer davantage le monde du travail ?

Mots clés : socialisation – apprentissage- lien formation initiale, formation continue, socle commun, V.A.E.

L'entreprise a un rôle de socialisation par le fait même de l'embauche qu'elle propose aux jeunes et du service qu'elle rend à ses clients. L'école, les parents et l'entreprise participent à la socialisation mais il paraît difficile de demander à l'entreprise d'en faire plus.

Par ailleurs le niveau de certains jeunes est extrêmement faible, les compétences du socle commun ne sont pas acquises (par exemple, certains ne maîtrisent pas les quatre opérations élémentaires de calcul).

L'utilité du socle commun est évidente pour une personne dans le cadre de son activité professionnelle en entreprise et celle qui n'a pas ces connaissances élémentaires, n'est pas recrutée.

En ce qui concerne le développement de l'apprentissage ou des autres formations, on pourrait essayer de généraliser ce qui fonctionne bien.

Dans certains secteurs, la formation continue est une priorité. Ce droit à la formation individuelle obligera peut-être certains employeurs à élargir le spectre de compétences de leurs employés.

L'accès à la formation est bien un droit mais on constate que ce sont déjà les mieux formés qui accèdent le plus facilement à une formation complémentaire. Dans le cadre du projet de loi sur la formation professionnelle en cours d'examen par le Parlement, l'éducation nationale et l'entreprise auront les moyens de préparer et permettre à chacun d'accéder à la formation tout au long de la vie.

Dans certains secteurs (bâtiment et métallurgie) où l'on essaie de développer l'apprentissage, les CFA manquent de jeunes et non d'employeurs. Par ailleurs certaines filières font peu l'objet de formation par apprentissage.

Un jeune a aujourd'hui de multiples possibilités pour se former tout au long de sa vie mais le retour en entreprise ne se traduit pas systématiquement par un emploi correspondant au diplôme obtenu (par examen ou Validation des Acquis de l'Expérience).

La VAE permet de reconnaître les compétences acquises dans l'entreprise mais certaines personnes refusent de "passer" devant un jury pour les voir valider (effet traumatisant du jury ?)

Proposition :

L'articulation entre les formations initiales et continues est délicate et doit être maîtrisée notamment en termes d'avantages (bourses, ...) donnés aux uns ou aux autres (salaire, ...). Il est proposé de lancer une réflexion sur la diversification des parcours de formation (école puis entreprise avec contrat de travail ?)

Pour valoriser l'enseignement professionnel, on pourrait donner aux apprentis le statut d'étudiant permettant d'accéder aux mêmes services (bibliothèque, loisirs, sports, logement etc ...)